



Dossier de presse

Signature de la convention pluriannuelle d'objectif 2016-2020 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et l'UPPA

Jeudi 2 juin 2016

Jeudi 2 juin 2016, Charles HABAS, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, et Mohamed AMARA, Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), ont procédé dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes à la signature de la convention pluriannuelle d'objectif 2016-2020 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et l'UPPA. Cette convention a été adoptée par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes à l'occasion du Conseil Communautaire du 11 février 2016. Elle a pris effet depuis le 1^{er} janvier 2016, et s'achèvera le 31 décembre 2020.

La Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et l'UPPA : un partenariat historique gagnant

La Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes s'est engagée, depuis sa prise de compétence en 2001, dans le développement du pôle universitaire tarbais, en qualité de partenaire financier dans les différents plans de développement de ce pôle. A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes a participé à la construction des locaux pédagogiques du département STAPS de l'UPPA et de son gymnase. En complément de cette participation financière, depuis trois ans, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes s'est dotée d'une ligne financière spécifique pour aider à l'acquisition de matériel de recherche pour les laboratoires ainsi qu'au financement de thèses, participant ainsi au développement sur son territoire de la recherche, élément composant indispensable aujourd'hui pour le monde économique.

L'UPPA est une Université pluridisciplinaire à taille humaine qui rayonne sur 5 campus : Anglet, Bayonne, Pau, Mont de Marsan et Tarbes. Forte de 23 unités de recherche, l'UPPA est présente sur le site tarbais depuis 23 ans dans les domaines du sport et de l'environnement. La collaboration et l'investissement des universités de tutelles paloise et toulousaine sur le pôle universitaire de Tarbes n'ont pas cessés depuis cette date. L'UPPA a souhaité conventionner avec la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes afin de définir un socle territorial commun, dans les domaines de l'offre de l'enseignement supérieur de formation, de recherche et du transfert de technologie afin de jouer un rôle déterminant pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bigourdan.

L'aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes à l'UPPA doit permettre de pérenniser et de développer le site tarbais de l'UPPA pour renforcer l'attractivité et la lisibilité de son territoire. Par cette convention, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes concentrera ses moyens d'interventions sur l'immobilier, ainsi que sur la recherche.

L'immobilier : les enjeux d'une équipe de recherche du Laboratoire de Thermique Energétique et Procédés (LaTEP-ENSGTI) de l'UPPA/ UFR Sciences & Techniques et de la création de nouveaux stationnements

Dans le cadre de sa compétence facultative, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes participe financièrement à la construction des bâtiments universitaires. Un dossier du CPER 2015-2020 entraîne le déplacement d'une équipe de recherche du LaTEP UPPA/ UFR Sciences & Techniques. En effet, les enseignants-chercheurs palois en poste à Tarbes, rattachés au LaTEP, ont développé, en créant une nouvelle thématique de recherche, des activités de recherches originales qui n'existaient pas à Pau : l'étude des procédés de dépollution de l'air intérieur et des effluents gazeux industriels. Dans le cadre du CPER 2015-2020, le projet de construction par l'ENIT du Centre de Ressources sur les Techniques et Composants Innovants en lieu et place d'un bâtiment à démolir, entraîne le relogement de cette équipe de recherche du LaTEP UPPA/ UFR Sciences & Techniques. Il est donc primordial pour le pôle universitaire de Tarbes de maintenir cette antenne de l'UPPA sur le site en proposant une solution de relogement. Dans un souci de mutualisation des espaces, la solution la plus efficiente consiste à intégrer cette équipe de recherche du LaTEP UPPA/ UFR Sciences & Techniques dans le projet de construction du département Génie Civil Construction Durable (GCCD) de l'IUT de Tarbes. Ce relogement implique nécessairement une surface supplémentaire à ajouter au projet de construction du département GCCD estimée à 340 m² pour un coût total de 601 000 €

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Immobiliser, réalisé en 2015, en cours de validation, donne une vision du Pôle Universitaire de Tarbes sur les 15/20 prochaines années. Ce schéma dresse le constat d'une difficulté croissante de la problématique du stationnement au sein du pôle. Ainsi, il est prévu la création d'un nouveau parking de 100 places pour désengorger le stationnement ainsi que la valorisation de cheminements piétonniers existants pour inciter aux déplacements en mode doux.

La recherche : continuer à rapprocher l'université et le monde économique

A travers sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes est particulièrement attentive à tisser de véritables liens entre le monde universitaire et le monde économique. Une enveloppe annuelle de 45 000 € est ainsi consacrée au financement de thèses pour l'ensemble du Pôle Universitaire de Tarbes, avec une participation de 5 000 € par thèse et par an sur une période de 3 ans, soit une participation au financement de 9 thèses par an. Pour la période 2016-2020, l'enveloppe allouée par le Grand Tarbes au titre du financement des thèses est de 150 000 €, sous réserve de l'obtention du co-financement. Une présentation annuelle de l'avancée des travaux de recherche sera réalisée devant les élus de la Commission culture, enseignement supérieur/recherche de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Contacts presse :

- UPPA : Cécile Hort - Chargée de mission relations partenariales avec les collectivités locales - 0562563513 – cecile.hort@univ-pau.fr
- Grand Tarbes : Baptiste CASTOLDI – Chef de Cabinet, Responsable de la Communication – 0562533453 – baptiste.castoldi@legrandtarbes.fr



Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes
30 Bd Saint-Exupéry BP 51331 - 65013 Tarbes cedex 9
Tél. 05 62 53 34 30
Fax. 05 62 53 10 60
web@legrandtarbes.fr

www.legrandtarbes.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.